



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du lundi 26 juillet 2021

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil-sur-Roya s'est réuni à titre exceptionnel sous le chapiteau, le lundi 26 juillet 2021 à 18H00, sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1^{ère} Adjointe, M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint, Mme Marylène WALKOWIAK 5^{ème} Adjointe, Mme Colette BENOUAHAB, M. Paul REY, M. Herbert WOLFERS, Mme Karine BOETTI, M. Jérôme BOUERI, Mme Geneviève IDDA, Mme Isabelle SAUVE, M. Michel BRAUN.

Étaient absents-excusés : M. Daniel GIORDAN 2^{ème} Adjoint donne pouvoir à M. Paul REY, Mme Marie-Lou ALLAVENA donne pouvoir à M. Thierry GUIDO, Mme Julia BONNET donne pouvoir à Mme Audrey ROSSI, M. Francis FRECOURT donne pouvoir à M. Sébastien OLHARAN, M. Renaud LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Marylène WALKOWIAK, M. André IPERT donne pouvoir à M. Michel BRAUN.

Était absente : Mme Danielle GASTALDI.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SAUVE Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	27/05/2021	<p>Avenant à la convention de location d'un gîte à Monsieur Alexandre DURAND</p> <p>L'avenant à la convention est accepté pour la location d'un gîte sis 4 chemin des Oliviers à Monsieur Alexandre DURAND, du 01 juin 2021 au 31 août 2021. La location est consentie pour un montant de 400 € toutes charges comprises.</p>
2	10/06/2021	<p>Avenant de fin de convention de location d'un appartement à usage de Presbytère</p> <p>L'Avenant de fin de convention de location est accepté pour un appartement à usage de Presbytère sis place Brancion à l'Association diocésaine de Nice. La présente convention prend fin le 27/04/2021.</p>
3	10/06/2021	<p>Convention de location à titre gracieux entre Monsieur COTTALORDA et la commune de Breil-sur-Roya</p> <p>La convention de location à titre gracieux est acceptée entre Monsieur COTTALORDA et la Commune pour un appartement sis 7 quartier Saint-Sébastien, du 10 au 25 juillet 2021.</p>
4	28/06/2021	<p>Avenant de fin de convention de mise à disposition de deux emplacements pour un commerce ambulancier</p> <p>L'avenant de fin de convention de mise à disposition de deux emplacements est accepté pour le commerce ambulancier de la Société ESPRIT BILLIG, à la date du 30 juin 2021.</p>
5	06/07/2021	<p>Convention pour la mise en œuvre du Travail d'Intérêt Général (T.I.G.) applicable aux mineurs</p> <p>Est acceptée la convention entre la Commune et la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Alpes-Maritimes pour la mise en œuvre du T.I.G. applicable aux mineurs. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. La Commune s'engage à mettre à disposition des postes de T.I.G. pour des mineurs de 16 à 18 ans.</p>
6	08/07/2021	<p>Convention d'aide aux sinistrés des vallées des Alpes-Maritimes suite aux intempéries du 02 octobre 2020</p> <p>La convention d'aide aux sinistrés des Alpes-Maritimes est acceptée et a pour objet de fixer les conditions de versement et d'utilisation des fonds versés aux bénéficiaires. Le montant total des fonds est de 6542,08 €.</p>

7	15/07/2021	<p>Convention de mise en place de sites de compostage partagé</p> <p>La convention de mise en place de sites de compostage partagé est acceptée entre la Commune et l'Association Curieux de Nature afin de définir les modalités de cette mise en place et les engagements de chacune des parties. Le montant de cette prestation est de 990 €. Cette convention est valable pendant toute la durée d'utilisation du site de compostage.</p>
---	------------	--

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 1^{er} juin 2021.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 1^{er} juin 2021.

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Décision modificative budgétaire n° 1 – Budget principal.	4
2	Approbation de la convention entre l'EPF PACA et la Commune ; Annule et remplace la Délibération n°22/2021.	5
3	Approbation de la procédure de rachat par les fonds Barnier de biens sinistrés ou exposés.	5
4	Approbation de la convention de prestations de services avec la SPLA de la Riviera Française – Maison Guidi.	5
5	Approbation du bail avec Phoenix France Infrastructures Antenne 4G Piène Haute ; Annule et remplace la Délibération n° 61/2021.	5
6	Approbation de la convention d'adhésion Petites Villes de Demain.	6
7	Demande d'annulation de fonds de concours à la CARF.	6
8	Modification du plan de financement pour la réhabilitation des locaux de la Mairie.	7
9	Demande de subvention à la Région au titre du Frat solidarité inondations pour trois opérations de reconstruction sur des infrastructures communales.	7
10	Demande de subvention au titre de la Dotation de solidarité nationale pour les travaux de réhabilitation du Pont Charabot.	8

11	Disparition des registres de la régie du Camping pendant la tempête Alex les 2 et 3 octobre 2020.	8
12	Attribution de subventions complémentaires aux associations.	9
13	Proposition de dénomination du gymnase de Breil-sur-Roya.	9
14	Informations diverses	9
15	Questions diverses	10

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : une promesse de don financier pour l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg qui ont dû faire face mi-juillet à des inondations, rappelant celles de la commune de Breil-sur-Roya, et plus largement la vallée de la Roya et les vallées des Alpes-Maritimes les 02 et 03 octobre 2020.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la promesse d'un don financier de 2 000 € pour ces trois pays sinistrés, et ainsi d'acter le principe de réaliser ce don au travers de la même entité que le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, qui a voté une aide de 50 000 €.

Approuvé à l'unanimité.

1. Décision modificative budgétaire n° 1 – Budget principal.

Monsieur le Maire donne la parole à la **Madame Audrey ROSSI, 1^{ère} Adjointe au Maire**, qui explique la nécessité de procéder à des transferts de crédits au sein de la section d'Investissement du Budget Principal afin de permettre la réalisation des dépenses sur certaines opérations et d'acter de nouvelles recettes non prévues au Budget Primitif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 au Budget Principal.

Monsieur Michel BRAUN, Conseiller Municipal, regrette que les financements restants d'Alcotra d'un montant de 46 000 € n'aient pas été utilisés dans leur totalité.

Madame Audrey ROSSI explique que la Commune n'a pas eu le temps de réaliser toutes les opérations prévues et donc de tout solder au vu d'une année 2020 compliquée et délicate, mais que les crédits seront reportés dans un autre programme 2022 – 2023, intitulé Projet Passerelle.

Approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de la convention entre l'EPF PACA et la Commune ; Annule et remplace la Délibération n°22/2021.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la réunion du 23 mars dernier, les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité pour approuver la convention entre l'EPF PACA et la Commune, relative au portage des opérations d'acquisition dans le cadre des procédures de fonds Barnier, suite aux intempéries des 02 et 03 octobre 2020. Cependant, il convient de délibérer de nouveau sur ce point en ce que la convention ayant fait l'objet de ce vote n'était pas la version du document concernée et, la délibération n°22/2021 prise lors de cette séance était par conséquent erronée.

Approuvé à l'unanimité.

3. Approbation de la procédure de rachat par les fonds Barnier de biens sinistrés ou exposés.

Monsieur le Maire rappelle que les intempéries des 02 et 03 octobre derniers ont endommagé et détruit de nombreux biens sur la commune de Breil-sur-Roya. Lors du dernier Conseil Municipal, l'assemblée avait voté à l'unanimité pour engager les démarches d'acquisition et de démolition d'une partie de ces biens avec les fonds Barnier.

Monsieur le Maire propose de dresser une deuxième liste (non définitive et non exhaustive) des biens, comme suit :

- Propriété de Monsieur SARTORE et Madame CAVALLO
- Propriété de Monsieur GUGLIELMI et Madame LAVAL

Approuvé à l'unanimité.

4. Approbation de la convention de prestations de services avec la SPLA de la Riviera Française – Maison Guidi.

Point retiré de l'ordre du jour.

5. Approbation du bail avec Phoenix France Infrastructures Antenne 4G Piène Haute ; Annule et remplace la Délibération n° 61/2021.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la réunion du 23 mars dernier, les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité pour approuver la convention entre la société Phoenix France Infrastructures et la Commune concernant l'installation d'une antenne 4G à Piène Haute. Cependant, il convient de délibérer de nouveau sur ce point car la convention ayant fait l'objet de ce vote ne doit pas être une convention d'occupation du domaine public mais un contrat de bail, le terrain concerné par l'implantation de l'antenne 4G au hameau de Piène Haute ne relevant pas du domaine public mais du domaine privé de la Commune. La délibération n°22/2021 prise lors de cette séance est par conséquent inappropriée.

Monsieur Herbert WOLFER, Conseiller Municipal, questionne sur les points suivants :

- Le lieu choisi pour l'implantation de l'antenne 4G par rapport au point d'atterrissage des hélicoptères,
- L'émission d'ondes magnétiques,
- La distribution du réseau 4G.

Monsieur le Maire informe que l'étude de l'implantation de cette antenne 4G a été réalisée en collaboration avec le SDIS et FORCE 06, qui n'ont pas relevé de difficultés relatives à la zone d'implantation et d'atterrissage des hélicoptères. Concernant les ondes magnétiques, cette antenne se situera à une distance raisonnable des habitations (400 à 500 mètres du hameau). Enfin, l'installation de cette antenne est destinée à couvrir les axes routiers prioritaires mais pourra aussi desservir les hameaux de Libre et de Piène Haute.

Monsieur Michel BRAUN exprime aussi son inquiétude concernant la Drop zone et l'implantation de l'antenne 4G, et affirme que l'atterrissage des hélicoptères à Piène Haute est compliqué.

Approuvé à l'unanimité.

6. Approbation de la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain ».

Madame Audrey ROSSI informe que la commune de Breil-sur-Roya a été retenue et labellisée par le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Cette convention est conclue entre l'État, la CARF et les communes partenaires afin d'élaborer et/ou de mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Le programme prévoit différents moyens comme le financement de postes de chargé(s) de mission et des financements notamment par la Banque des territoires. Concernant la commune de Breil-sur-Roya, trois secteurs à enjeu de revitalisation ont été identifiés :

- Les berges de la Roya avec un enjeu de création d'activités sportives et de loisirs,
- Le secteur de la gare ferroviaire avec un enjeu de développement d'activités économiques par la requalification des friches SNCF,
- Le centre historique avec un enjeu de préservation et de valorisation du patrimoine et du centre ancien.

Monsieur le Maire précise que cette convention n'est pour le moment qu'un cadrage du programme Petites Villes de Demain avec l'identification de secteurs à enjeu sur la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

7. Demande d'annulation de fonds de concours à la CARF.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à l'annulation de cinq demandes de

fonds de concours qui concernent pour la plupart des opérations d'investissements qui ne seront pas effectuées et, une demande doublée par erreur pour des travaux de rénovation de la chapelle Notre Dame du Mont tranche 1. Ces demandes de fonds de concours, faites à la CARF et devant faire l'objet de ces annulations sont :

- L'acquisition d'un véhicule de Police Municipale pour un montant de 2 771 €,
- La réhabilitation du réseau d'assainissement de la promenade Goulden pour un montant de 3 514 €,
- Les travaux de rénovation de la Chapelle Notre Dame du Mont tranche 1 pour un montant de 20 220 €,
- Le remplacement du matériel informatique de l'école élémentaire pour un montant de 1 000 €,
- Les travaux du Canal de Granile pour un montant de 2 125 €.

Monsieur Michel BRAUN souhaite avoir des renseignements sur le devenir de la convention pluriannuelle conclue avec l'État concernant les travaux de la chapelle Notre Dame du Mont.

Madame Audrey ROSSI informe que l'opération concernant la tranche 3 des travaux de Notre Dame du Mont est bien prévue au budget. Les discussions avec la DRAC doivent reprendre afin de programmer cette opération.

Monsieur le Maire précise que les financements de la DRAC pour cette opération sont accordés quelle que soit la date de reprise des travaux.

Approuvé à l'unanimité.

8. Modification du plan de financement pour la réhabilitation des locaux de la Mairie.

Point retiré de l'ordre du jour.

9. Demande de subvention à la Région au titre du FRAT « solidarité inondations » pour trois opérations de reconstruction sur des infrastructures communales.

Monsieur le Maire informe que la Région s'est dotée d'un fonds spécifique en faveur des communes reconnues en état de catastrophe naturelle, destiné à financer des opérations de reconstruction en vue de rétablir au plus vite les conditions de vie normales et de réparer les infrastructures endommagées.

Monsieur le Maire explique que trois opérations portées par la Commune sont éligibles au FRAT solidarité inondations :

- La construction d'un pont métal bois Quartier Aigara, pour un montant de 703 988,51 € HT,
- Les travaux d'installation d'une passerelle chemin des Graïou, pour un montant de 2 000 € HT,
- La réfection du pont Charabot, pour un montant de 199 512,66 € HT.

Le montant total de ces opérations est de 905 501,17 € HT, subventionnable à hauteur de 25 % par la Région, soit 226 375,40 €. Concernant le pont du Quartier de l'Aigara, le projet retenu qui consiste à utiliser les piliers de l'ancien pont pour construire le nouveau est caduque car ceux-ci sont endommagés et devront être démolis. Le plan de financement sera par conséquent amené à changer au vu de l'augmentation du coût des travaux qu'il faudra prévoir. **Monsieur le Maire** précise que le montant global et le plan de financement pourraient être revus à la hausse en ce que ce dispositif permet de monter jusqu'à 400 000 € de subvention au maximum.

Approuvé à l'unanimité.

10. Demande de subvention au titre de la Dotation de solidarité nationale pour les travaux de réhabilitation du Pont Charabot.

Monsieur le Maire explique que les dépenses retenues par l'État au titre de la Dotation de solidarité nationale (DSN) pour le Pont Charabot sont de 104 880 €, subventionnables à hauteur de 90 %, soit 94 392 € HT. La Commune sollicite donc auprès de L'État une subvention au titre de la DSN à hauteur de 90 %, soit 94 392 €. La part restante sera complétée par la principauté de Monaco, en fonction de montant attribué par la Région au titre du FRAT.

Monsieur Michel BRAUN regrette que la Commune n'ait pas fait le choix de démolir ce pont, qui selon lui a été la cause de l'inondation du village lors des intempéries des 02 et 03 octobre 2020.

Monsieur le Maire informe que les conclusions de l'étude RTM commandée par la Préfecture des Alpes-Maritimes confirment que le Pont Charabot n'a pas joué de rôle dans les inondations du village et de l'Isola. En réalité, le débit de la Roya, au plus haut de la crue, était supérieur à la hauteur du pont. Il rappelle aussi que la Lavina a fait embâcle, ce qui a ralenti le bon écoulement de la Roya.

Madame Audrey ROSSI ajoute que le resserrement du lit au niveau du barrage explique à lui seul la montée des eaux.

Approuvé à l'unanimité.

11. Disparition des registres de la régie du Camping pendant la tempête Alex les 2 et 3 octobre 2020.

Monsieur le Maire rappelle que les registres de la régie du Camping Municipal, devant permettre de justifier la liquidation des opérations comptables propres au Budget Camping, ont été emportés par les eaux dans la nuit du 02 au 03 octobre dernier, en raison de la tempête « Alex » qui a entièrement détruit le Camping Municipal. **Monsieur le Maire** demande aux membres du Conseil Municipal d'acter cette disparition et d'approuver la liquidation des opérations comptables du Budget Camping malgré cette perte des registres.

Approuvé à l'unanimité

12. Attribution de subventions complémentaires aux associations.

Monsieur Thierry GUIDO, 4ème Adjoint, explique que certaines associations n'ont pas pu fournir leur demande de subventions dans les délais impartis, en raison d'une année 2020 compliquée. Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal, d'attribuer le versement d'une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION DU CANAL DE DREÏ	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL DE BANCAO	800,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL DU MONT	2 000,00 €	16 pour 1 ne participe pas au vote (M. BRAUN)
ASSOCIATION MISSION TREKKEURS	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité

- **Association du Canal de Dreï**

Monsieur Paul REY, Conseiller Municipal, présente cette nouvelle association et explique que les personnes souhaitant adhérer à l'Association doivent être en possession de bassins ou de cuves d'eau.

- **Canal du Mont**

Monsieur Michel BRAUN explique que l'ampleur des travaux, pour déboucher le canal qui s'est rempli de boue et de branches lors de la tempête « Alex », est énorme. Il profite pour souligner le travail remarquable déjà effectué par les bénévoles.

13. Proposition de dénomination du gymnase de Breil-sur-Roya.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de formuler un vœu au Département pour la dénomination du gymnase de Breil-sur-Roya, afin que celui-ci porte le nom de « Gilbert Mary ». Ancien Conseiller Général, ancien Maire et ancien Conseiller Régional, Monsieur Gilbert MARY a contribué au développement de Breil-sur-Roya et à l'amélioration du cadre de vie des breillois. **Monsieur le Maire** informe que le gymnase a été entièrement rénové et amélioré, grâce aux financements du Département.

Approuvé à l'unanimité.

14. Informations diverses

- **Monsieur le Maire** informe que la Commune va pouvoir bénéficier de 90% de financement de l'État au titre de la Dotation de solidarité sur les différentes opérations qu'elle avait identifiées. Sur les 14 637 672,49 € de dégâts estimés par la

Commune, l'État a retenu 10 481 443,54 €. Cela signifie que la Commune va bénéficier d'une aide de 9 433 299 € de l'État, au titre de la Dotation de solidarité (soit un taux de 90 %), pour la reconstruction suite à la tempête.

Monsieur Michel BRAUN souhaite savoir si l'État applique le même taux de financement aux autres communes de la vallée.

Monsieur le Maire explique que la commune de Breil-sur-Roya a obtenu ce taux important car les dégâts sont nettement supérieurs au budget de la Commune, et précise qu'il a demandé en tant que Conseiller Départemental du Canton, au Préfet Xavier PELLETIER, de lui communiquer les taux appliqués aux autres communes de la Roya.

- Concernant la remise en eau du lac, **Monsieur le Maire** informe que les travaux d'enrochement devraient se terminer au plus tard la semaine prochaine. L'opération de retrait des alluvions, faite par la CARF en aval du barrage de Breil-sur-Roya, devrait prendre fin le 06 août prochain. La remise en eau du lac pourra se faire ensuite de manière progressive, pour atteindre son niveau normal aux alentours du 15 août prochain.

15. Questions diverses

Monsieur Michel BRAUN informe que les mairies de Fontan et Saorge ont bénéficié de tablettes tactiles fournies par la CARF, destinées aux élus municipaux, et souhaite donc savoir si la municipalité de Breil-sur-Roya en bénéficiera aussi.

Monsieur le Maire affirme que oui. Il explique que la CARF est tenue par la loi de favoriser la dématérialisation de tous les documents transmis aux différentes mairies. Elle finance donc une tablette tactile pour chaque élu de chacune des communes de la CARF.

Monsieur Herbert WOLFERS s'interroge sur les formations possibles pour l'utilisation de ces tablettes.

Monsieur le Maire explique que la CARF a un service susceptible de proposer des formations pour les élus qui le souhaitent.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Sébastien OLHARAN** Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h47.

Sébastien OLHARAN

Maire de Breil-sur-Roya

